



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL du **Lundi 24 Octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre Octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND, Maire**

Présents Serge MICHEL, Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Jean-Michel MESCAM, Benoit TRUCHET, Noémie KURA, Richard DOMPNIER

Excusé : Christophe VALLOIRE donne procuration à Roger BLANC-COQUAND

Absent : Hassan BEN MANSOUR

Date de Convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 20/10/2022

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10**

Présents : **8**

Votants : **9**

Election du Secrétaire de séance : Benoit TRUCHET

Approbation du Compte-rendu de la séance du 12 Septembre 2022 :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du
► 12 Septembre 2022 : **Il est approuvé à l'unanimité**

TARIFS ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur Le Maire rappelle que la **Loi NOTRe** avait prévu un transfert de compétences Eau potable et Assainissement aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1er janvier 2020, les communautés urbaines et métropoles étant déjà compétentes. Depuis **la Loi Ferrand Fesneau** du 3 août 2018, les communautés de communes n'exerçant pas les compétences peuvent reporter le transfert jusqu'au 1er janvier 2026, sous réserve de l'expression d'une minorité de blocage.

Pour anticiper un éventuel transfert en 2026 de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes 3CMA, il est nécessaire pour 2023 d'aligner les tarifs de Saint Pancrace aux Communes voisines :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **Décide** d'appliquer les tarifs d'assainissement pour 2023 comme suit :

	depuis 01/01/2015	Au 01/01/2023
• Participation forfaitaire assainissement	40.00 €	42.00 €
• Redevance assainissement au m3	0.82 €	0.86 €

TARIFS FRAIS SECOURS SUR PISTE 2022 / 2023

Le conseil Municipal à l'unanimité :

► **approuve** les tarifs d'évacuation des blessés du ski sur le domaine skiable LA TOUSSUIRE – LES BOTTIERES applicables pour la **saison hivernale 2022/2023** :

1 ^{ère} catégorie	: front neige :	84.00 €
2 ^{ème} catégorie	: Zone rapprochée :	405.00 €
3 ^{ème} catégorie	: Zone éloignée :	664.00 €
4 ^{ème} catégorie	: Hors-piste :	1 732.00 €
5 ^{ème} catégorie	:	
	► Coût / heure pisteur secouriste	85.00 €
	► Coût / heure dameuse	400.00 €
	► Coût / heure motoneige	72.00 €
	► Coût / heure véhicule 4x4	58.00 €

La Société SOREMET a informé la Municipalité des raisons de cette hausse qui est supérieure à l'inflation

DENOMINATION DE LA NOUVELLE ROUTE LES HAUTS DU CHOSALET

Pour répondre aux normes de l'installation de la fibre optique, la nouvelle route les Hauts du Chosalet doit être dénommée et le nom choisi est « La **Route du Persan** »

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la dénomination de : « La **Route du Persan** »
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre une délibération.

NOMINATION d'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Suite au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, un correspondant Incendie et Secours doit être nommé ; Les fonctions de ce correspondant s'exercent sous l'autorité du Maire et il est investi **d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du Conseil Municipal** ; il est également un point de contact pour les Préfectures et les Service Départementaux d'Incendie et de secours.

Monsieur le Maire nomme **Serge MICHEL** au titre de correspondant Incendie et Secours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 1 abstention (Serge Michel) et 8 voix pour :

- **Approuve** la nomination de **Serge MICHEL** au titre de correspondant Incendie et Secours
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre une délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION à La REGION

Un projet de réhabilitation de la Place du Souvenir Français est en étude.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes vient d'adopter ses nouveaux dispositifs d'aménagement du territoire qui succèdent désormais aux précédents Contrats Ambition Région, Bonus Bourg-centre, Ruralité, Relance et autres mesures de la précédente mandature.

Madame Emilie BONNIVARD, Conseillère régionale lors de la réunion du lundi 10 octobre 2022 a retenu le projet de réhabilitation de la Place du Souvenir Français.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prendre rendez-vous avec Madame Emilie BONNIVARD afin d'étudier **la possibilité de transférer cette subvention au profit du projet de la zone de loisirs aux Bottières.**

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal en date du **15 juillet 2019**, avait décidé suite à un sondage auprès des administrés d'opter pour une extinction de l'Eclairage Public sur la plage horaire de Minuit à 5h du matin.

Suite aux problèmes énergétiques actuels, il convient de réviser cette plage horaire afin de pouvoir réaliser d'avantage d'économie d'énergie et pour cela il est proposé d'élargir cette plage horaire :

► **de 22h30 à 6h du matin à l'exception de la Route des Bottières en période hivernale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **Décide** d'élargir la plage horaire **de 22h30 à 6h du matin** à l'exception de la Route des Bottières en période hivernale

► **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Un bail à fermage est arrivé à terme et le locataire actuel ne souhaite pas renouveler le contrat. De ce fait plusieurs demandes ont été déposées en Mairie pour bénéficier de ces nouvelles parcelles disponibles au fermage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat bail de location des communaux à **Jane DOMPNIER-SPAGNOLO et Axelle ROSSAT.**

Une rencontre est programmée avec Jane DOMPNIER-SPAGNOLO et Axelle ROSSAT pour connaître leurs besoins en fonction de leur cheptel afin d'établir une répartition des terrains communaux.

QUESTIONS DIVERSES

L'Agence RAMBAUD IMMOBILIER a demandé un rendez-vous avec la municipalité pour discuter sur le projet d'échange de terrains entre La Commune de Saint Pancrace et La Résidence des quatre Vallées.

Pour rappel suite à l'article L.2121-25 du CGCT, **la liste des délibérations** examinées par le Conseil Municipal sera affichée sur les panneaux de la Commune et mise en ligne sur le site internet de Saint Pancrace dans un délai de 8 jours après la Séance du Conseil Municipal , en parallèle **le procès-verbal** (actes établissant les faits et décisions de la séance municipale) de la séance sera affiché en Mairie et mis en ligne sur le site internet de la Commune après validation de l'organe délibérant au conseil municipal suivant.

Pour information une réunion publique est programmée le mercredi 9 novembre 2022

Fin de la séance à **21h40**

Ainsi fait et délibéré en séance à Saint-Pancrace, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roger BLANC-COQUAND